

Bulletin d'adhésion au SNUDI FO 72 : année civile 2024

Pour être informés, pour vous défendre, pour revendiquer : **Syndiquez-vous !**

La force du syndicat,

C'est son nombre de syndiqués,

Parce que sa représentativité en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers (presse syndicale, déplacements, téléphone...). Les ressources du SNUDI FO 72 ne proviennent que des cotisations des adhérents, ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation vis à vis de quiconque !

C'est son indépendance,

Pour défendre les revendications face à l'état, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir même de manière constructive ou critique un gouvernement ou un parti politique quel qu'il soit !

C'est son affiliation,

- à une union départementale Force Ouvrière (regroupement de tous les syndicats FO de la Sarthe privé -public)
- à un syndicat national
- à une fédération (FNEC-FP-FO)
- à une confédération (CGT-FO)

Se syndiquer donne des droits !

- être informé, être défendu en cas de besoin.
- être protégé contre les risques professionnels (protection juridique gratuite) par les avocats de la Fédération (FNEC)
- adhésion automatique à l'AFOC (2nde association française de consommateurs)
- la définition des orientations du syndicat et la participation aux prises de décisions (AG, élection du conseil syndical, du bureau...)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Majorations		
PE classe normale		164	168	171	174	177	180	186	196	206	220	Direction 1 classe	+ 15	
PE hors classe	194	206	220	232	247	260	265	AESH, AED, PES, contractuel, disponibilité : 40€ Majoration 10€ (REP/REP+)				Direction 2 à 4 cl	+ 20€	
PE classe Exceptionnelle	230	239	251	268	286 HE1	297 HE2	311 HE3					Direction 5 à 9 cl	+ 30€	
												Direction 10 classes et +	+ 35€	
Retraités :													REP+	+ 40€
80€ pour une pension < à 1500€													REP	+ 10€
120€ pour une pension comprise entre 1500€ et 2000€														
160€ pour une pension comprise entre 2000€ et 2500€														
200€ pour une pension > à 2500€														

Toute cotisation est déductible à hauteur de 66% ou génère un crédit d'impôt.

Bulletin d'adhésion - année civile 2024

SNUDI-FO 72 4 rue d'Arcole 72000 LE MANS snudifo72@gmail.com tel : 06 36 21 49 61

Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

N° de portable : Adresse mail perso:

Ecole (nom + ville):

Je suis : professeur des écoles AESH /AED retraité contractuel **au ème échelon**

classe normale hors classe classe exceptionnelle

J'exerce sur un poste de directionclasse(s) REP REP+

(Possibilité de payer selon la quotité de temps travaillée pour un temps partiel)

Je paie une cotisation totale de : € (échelon + majoration éventuelle)

par chèque(s) enversement(s) (10 chèques maximum à l'ordre du SNUDI FO 72)

par prélèvement(s) automatique(s) enfois (10 max) (mois butoir : décembre + fournir un RIB)

renouvellement automatique d'une année civile sur l'autre (arrêt sur simple demande)

Date :

Signature :